



DIVISION  
N°

N°

Monsieur le Gouverneur de la  
Province de Namur  
1ère Division - Patrimoine

NAMUR

Vente d'une oeuvre d'art  
v/réf. N° 42.526

Monsieur le Gouverneur,

Suite à votre estimée lettre du 27 février dernier reprise en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il n'a jamais été question de vendre le Christ ancien provenant de notre vieux cimetière. Si le cas se présentait, croyez bien, Monsieur le Gouverneur, que vous seriez le premier averti et qu'un référendum serait organisé dans la commune, car cette oeuvre d'art fait partie du patrimoine communal.

Il me serait agréable si cela vous était possible, de connaître l'adresse de la personne qui a donné cette fausse information au comité mixte de l'aménagement intérieur des églises.

D'autre part, nous attendons toujours l'approbation de la décision du Conseil communal en date du 16.6.66 relative à la restauration de cette oeuvre.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie de croire, Monsieur le Gouverneur, à l'assurance de mes sentiments respectueux.

Le Bourgmestre,

J. CABUS